

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020</p>

SEANCE du 7 juillet 2020

Le sept juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **14**

Date de convocation : 2 juillet 2020 - Date d'affichage : 2 juillet 2020

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul (arrivé 20h), AUER Dominique, BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René (arrivé 20h), RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie

Était excusée : HEURLIN Béatrice qui a donné pouvoir à LE GRAND Maxime

Kylian COULOMBEL a été désigné secrétaire de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h40, et fait l'appel des conseillers.

Monsieur le Maire propose l'inscription d'une nouvelle affaire à l'ordre du jour : la modification de la convention passée avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne, l'IAUR et Makjo (délibération du 21 janvier 2020). Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette inscription supplémentaire à l'ordre du jour.

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 9 juin 2020 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

<p>20200707001 : Approbation du Compte de gestion 2019</p>

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la comptabilité tenue par la trésorière. Il rappelle qu'il doit y avoir concordance avec le compte administratif tenu par lui-même.

Rapporteur : LE GRAND Maxime

Monsieur Le Grand rappelle les deux sections d'un budget communal : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

René Poulard et Jean Paul Allaire arrivent à 20 heures.

Monsieur LE GRAND, 1^{er} adjoint, présente le compte de gestion 2019 tenu par Madame COLLIU, trésorière. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant

de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Et, après avoir vérifié que les résultats de ce dernier sont identiques au compte administratif tenu de la commune.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	534 549.31 €	415 478.22 €
Dépenses	427 228.70 €	378 710.27 €
Résultats Bruts	+ 107 320.61 €	+ 36 767.95 €
Résultats réportés 2018		- 49 483.16 €
Résultats Nets 2019	+ 107 320.61 €	- 12 715.21 €

Le conseil municipal à l'unanimité a :

APPROUVÉ le compte de gestion 2019.

20200707002 : Approbation du Compte administratif 2019

Rapporteur : LE GRAND Maxime

Monsieur Le Grand revient sur la différence entre le compte de gestion et le compte administratif. Il précise que le compte de gestion, est la comptabilité tenue pour la commune par la trésorerie alors que le compte administratif est l'ensemble des mandats, titres, opérations d'ordre tenu par la commune.

Il précise également que ces deux comptes doivent être identiques.

Monsieur Le Grand reprend les lignes du compte administratif 2019 que l'on peut résumer comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	427 228.70 €
	Recettes	534 549.31 €
	Résultat Brut	+ 107 320.61 €
	Résultats N-1 reporté	0
	Résultat net	+ 107 320.61 €
Section d'investissement	Dépenses	378 710.27 €
	Recettes	415 478.22 €
	Résultat brut	+ 36 767.95 €
	Résultat N-1 reporté	- 49 483.16
	Résultat net	- 12 715.21 €
Reste à réaliser	Dépenses	33 764.65 €
	Recettes	75 831.00 €
	Excédent de financement	+ 42 066.35 €
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	+ 107 320.61 e
	Section d'investissement	+ 29 351.14 €
		+ 136 671.75 €

M. Dominique RAMARD, Maire, après présentation et participation au débat, se retire pour le vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après présentation du compte administratif par Maxime LE GRAND, 1^{er} adjoint aux finances;

PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif 2019

RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs

20200707003 : Tarifs périscolaires et instauration d'un nouveau règlement

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Comme chaque année, il convient d'ajuster les tarifs des services périscolaires afin de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement.

Monsieur Le Maire prévoit de répercuter une augmentation de 2% sur les tarifs actuels.

Après constatation de quelques erreurs de facturation de cantine ou de garderie cette année dues essentiellement au fait que ce sont les enfants, le matin, qui précisent s'ils mangent ou pas à la cantine le midi, Monsieur Le Maire propose d'établir un système préalable d'inscription aux services périscolaires dont les objectifs sont :

- Eviter le gaspillage alimentaire
- Eviter les erreurs de facturation
- Anticiper le fonctionnement de la garderie et prévoir le personnel nécessaire

A partir de la rentrée de septembre 2020, un système d'inscription aux services périscolaires à l'année sera mis en place, qui prévoira que les modifications devront être effectuées par les familles au minimum le mardi précédent, sur l'adresse mail qui leur sera communiquée.

Le règlement des services périscolaires précisera :

- Pour la cantine : si un élève est inscrit et ne mange pas, le repas sera facturé sauf justification médicale.
- Pour la garderie : en cas de dépassement des horaires, c'est-à-dire au-delà de 19h, la commune se réserve le droit d'appliquer une sanction.

De plus, une attention particulière sera portée sur la constitution des menus, en privilégiant les produits locaux et de saison.

Il a été évoqué de mettre en place une tarification sociale pour les repas, selon les revenus. Ce sujet sera redébatu ultérieurement.

Le Conseil municipal, après délibération :

DECIDE d'arrêter les nouveaux tarifs de l'année scolaire 2020-2021 de la manière suivante :

CANTINE	Prix du repas enfant (scolarisés à Saint-Juvat ou à l'extérieur)	3,41 €
	Prix du repas adulte	5,10 €
	Prix à partir du 3 ^e enfant	2,62 €
GARDERIE	Garderie matin, par heure entamée	1,18 €
	Déjeuner en sus	0,72 €
	Garderie du soir, goûter inclus, par heure entamée	1.18 €

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement pour les services périscolaires.

ACCEPTÉ de mettre en place un système d'inscription aux services périscolaires.

20200707004 : Bâtiments : extension de l'école – dépôt du permis de construire, plan de financement, avenant à la convention quadripartite

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Les plans et travaux ont été établis et conduits sous la responsabilité du professeur d'architecture de l'école Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne. Les travaux ont jusqu'à présent été réalisés dans le cadre de la formation des élèves architectes.

Monsieur Le Maire, propose de déposer un dossier de Permis de construire sur la base du projet élaboré par les élèves architectes, sous couvert de leur professeur.

Lors de la délibération du 21 janvier 2020, un plan de financement a été voté. Cependant, les travaux avaient été sous-estimés. Monsieur Le Maire propose donc un nouveau plan de financement avec un budget pour la construction de la salle des maîtres à hauteur de 86 070 € HT.

**Estimation des travaux
Salle des maîtres - St Juvat**

Terrassement/ VRD	3 500
Maçonnerie	13 600
Charpente	15 520
Couverture	4 500
Menuiseries extérieures	10 500
Isolation	2 000
Menuiseries intérieures	6 000
Electricité/courant faible	6 500
Plomberie	3 500
Sols	3 950
Enduit intérieur	6 400
Total Travaux	75 970
Maîtrise d'oeuvre	10 100
TOTAL OPERATION	86 070
TVA 20%	17 214
T.T.C.	103 284

Loïc DAUBAS, architecte D.P.L.G.



Organisme	Taux	Montant HT
Conseil départemental Contrat de territoire	47,67%	41 028,00 €
Conseil Régional	22,33%	19 221,00 €
Commune de Saint Juvat	30 %	25 821,00 €
Budget Total		86 070,00 €

Monsieur Le Maire précise que la levée de bauge est faite par les étudiants architectes et par les habitants de la commune de manière bénévole, ce qui permet une économie de 30 000 € à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

ACCEPTE que Monsieur Le Maire constitue et dépose le permis de construire pour la construction de la salle des maîtres

VALIDE le nouveau plan de financement

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional

20200707005 : Bâtiments : extension de l'école – Avenant

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 21 janvier qui lui permettait de signer une convention quadripartite avec l'Institut d'architecture et d'urbanisme de Rennes (IAUR – Université Rennes 2), l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne (ENSAB) et l'association Makjo.

Les articles 5, conditions financières, et 6, modalités de paiement, ont été modifiés, il est donc nécessaire de réaliser un avenant à cette convention pour en préciser les termes.

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention quadripartite.

Questions diverses

Agenda :

10/07 : Conseil municipal élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

22/07 : Commission finances en vue du vote du budget

28/07 : Conseil municipal – vote du budget 2020

01/09 : Rentrée des classes

17/10 : Croc et troc . Troc plantes + rôti au porc au four

17/10 : Corona Patrick (Comité juvatien)

31/10 : soirée Halloween (APE)

Communication :

Des devis ont été demandés pour l'impression du bulletin, nous sommes en attente de leur retour.

Ecole

Les effectifs se portent bien. A la rentrée, il devrait y avoir 65 élèves à l'école soit 3 élèves de plus que cette année.

Festivités

Le concert dans l'église, pour la fête de la musique a été une réussite.

Le concert a coûté 300 € à la commune, qui sera à inscrire au BP 2020 en Fêtes et cérémonies. 120 € ont été récupérés et seront versés dans le budget du CCAS, en dons.

Citoyenneté

Le local des palétistes a été visité durant le confinement. Plusieurs choses ont été dérobées.

Le souffleur de la commune a également été dérobé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le secrétaire de séance

Kylian Coulombel

Le Maire

Dominique Ramard